

# La nouvelle stratégie pour la politique extérieure du Conseil fédéral considérée d'un point de vue de politique du développement

## 1) Cohérence entre la politique économique extérieure et la politique de développement

La nouvelle stratégie pour la politique économique extérieure de la Suisse a comme principe directeur d'étendre pour les entreprises suisses l'accès aux marchés étrangers.

*Critique de la Déclaration de Berne (DB) :* La nouvelle stratégie pour la politique économique extérieure suisse doit être cohérente avec la politique suisse de développement. Cela signifie que, lorsqu'elle demande un accès au marché pour les entreprises suisses, la Suisse doit également examiner quelles sont les conséquences sur la marge de manœuvre des pays en développement, c'est-à-dire leur capacité à mener les politiques publiques les plus adaptées à leurs besoins. Si ce n'était pas le cas, l'engagement de la Suisse de réaliser d'ici 2015 les Objectifs du Millénaire (réduire la pauvreté de moitié par exemple) restera lettre morte.

## 2) L'ouverture des marchés pour lutter contre la pauvreté ?

La stratégie présente l'intégration des pays pauvres au marché mondial comme un moyen approprié pour diminuer la pauvreté. A cet égard elle base son argumentation sur l'affirmation qu'entre 1950 et 2003 le commerce mondial de biens aurait augmenté de 6 % en moyenne par année. Les gagnants de ce processus seraient les pays qui ont ouvert leur économie sur l'extérieur.

*Critique de la DB :* En se référant à la période 1950 – 2003, le rapport masque le fait que les taux de croissance ont baissé depuis les années 1980 avec l'intégration forcée des pays en développement dans le marché mondial et avec la fin des politiques économiques orientées sur le marché intérieur. Ces faits ont été relevés dans les études de nombreux économistes dont, entre autres, Ranko Milanovic, l'économiste de la Banque mondiale, et Dan Rodrick, professeur d'économie politique à l'université de Harvard. Le lien entre la libéralisation du commerce et la croissance ne peut être démontré que pour les pays qui avaient déjà des secteurs très compétitifs et qui en même temps ont pris des mesures étatiques pour protéger de la concurrence les secteurs moins compétitifs, c'est-à-dire pour des pays qui appliquent une combinaison (mix) de mesures et non une règle unique.

## 3) Perte de démocratie

La stratégie exige des règles renforçant la concurrence sur le marché intérieur afin d'obtenir également des avantages en politique extérieure. Pour y parvenir, la stratégie recommande d'ouvrir à la concurrence par le biais d'accords internationaux l'agriculture, les services et le secteur des infrastructures.

*Critique de la DB :* La stratégie qui consiste à signer des accords internationaux de libéralisation (à l'OMC par exemple) pour ensuite créer un fait accompli en politique intérieure est hautement questionnable du point de vue démocratique et rend impossible le maintien d'un service public étendu.

## 4) Dispositions OMC-plus des accords bilatéraux de commerce et d'investissement avec les pays en développement

Bien que la stratégie souligne l'importance du multilatéralisme, elle s'appuie de manière croissante sur des accords bilatéraux et plurilatéraux de commerce (y compris avec les pays en développement) qui contiennent des dispositions allant au-delà des exigences de l'OMC. Déjà en 2003, dans son message sur l'accord de libre-échange avec le Chili, le Conseil fédéral expliquait que les accords bilatéraux doivent jouer un rôle de précurseur afin d'étendre et renforcer les règles de l'OMC. En plus des dispositions OMC-plus en matière de propriété intellectuelle, la Suisse souhaite négocier avec les pays en développement dans des domaines très controversés à l'OMC comme les services, les investissements, les marchés publics et les règles de concurrence.

### Secteur des services

Exemple: libéralisation des marchés financiers

Au cas où cela ne serait pas possible à l'OMC, la stratégie voudrait que la Suisse obtienne par le biais d'accords bilatéraux avec les pays en développement (Brésil, Inde, Chine, Thaïlande, Union douanière sudafricaine) une libéralisation croissante de leur secteur financier (banques et assurances). Le rapport argumente qu'outre l'intérêt direct pour les banques suisses, une telle libéralisation apporterait plus de concurrence et donc un approfondissement et un renforcement du secteur bancaire dans ces pays. Pourtant, les négociations de l'OMC en cours à Genève montrent que les pays en développement sont très réservés sur les offres de libéralisation dans le secteur de la finance.

*Critique de la DB :* La Déclaration de Berne est d'avis qu'une ouverture au marché financier mondial est prématurée pour de nombreux pays. Des institutions comme le FMI et de nombreuses banques centrales, qui soutiennent fondamentalement cette ouverture, soulignent également que certains pays ont d'abord besoin d'institutions et de règles pour une surveillance effective des banques. La DB craint que la concurrence avec les banques étrangères conduise à un affaiblissement et à une exposition plus grande aux crises des banques locales, car celles-ci perdraient au profit des banques étrangères leur plus riche clientèle et leur personnel. Par conséquent les banques locales seront toujours moins capables d'offrir des crédits favorables aux petites et moyennes entreprises, aux femmes et à la population rurale. Pourtant ce type de crédit est justement d'une importance cruciale pour diminuer la pauvreté. La présence de banques étrangères n'apporte généralement pas un haut niveau d'investissement (car elles accordent généralement peu de confiance aux relations locales), mais accroît plutôt la fuite des capitaux vers les marchés financiers internationaux.

### Règles d'investissements

Selon la stratégie, les règles sur les investissements des accords bilatéraux devraient garantir aux investisseurs suisses l'accès au marché ainsi que l'égalité de traitement avec les investisseurs locaux.

*Critique de la DB :* Les pays en développement ont rejeté de telles règles d'investissement à l'OMC. Ils ne considèrent pas les

deux principes d'accès au marché et de traitement national comme des principes appropriés pour réglementer des investissements favorables au développement. Dans les accords bilatéraux, aucune obligation pour les investisseurs ne fait pendant aux droits qui leur sont conférés. Il n'est pas permis non plus d'obliger les investisseurs à respecter les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) et à assumer la responsabilité d'un développement social et respectueux de l'environnement dans le pays d'accueil. Au contraire des mesures explicitement en faveur de la population locale (garantie des places de travail, utilisation de produits locaux, transfert de technologie et de savoir-faire) sont supprimées là où elles existent encore.

### **Propriété intellectuelle**

D'après la stratégie, la Suisse devrait continuer à demander, avec ses partenaires commerciaux des dispositions ADPIC-plus dans ses futurs accords bilatéraux.

*Critique de la DB* : Les accords ADPIC-plus font perdre aux pays en développement la flexibilité que leur laisse encore l'OMC pour adapter le plus optimalement possible leur législation à leurs besoins. Les conséquences dans le domaine de la santé (accès aux médicaments) ou dans le secteur de l'agriculture (accès aux semences) peuvent être particulièrement graves. La Suisse formule des exigences en matière de propriété intellectuelle sans tenir compte de leurs conséquences chez ses partenaires.

Le manque de cohérence entre la politique économique extérieure et la politique de développement apparaît entre autres dans le fait que la DDC cofinance des publications ("Seeding Solutions") qui présentent des options de législation nationale de droits de propriété intellectuelle pour les ressources génétiques. Pourtant les dispositions ADPIC-plus que la Suisse recherche dans ses accords bilatéraux (comme de ratifier la convention UPOV par exemple) empêchent les pays de prendre de telles options.

De même, l'arrêt et le recul de la propagation du VIH/sida est un des objectifs du Millénaire des Nations Unies auxquels la Suisse a souscrit. Depuis 2003, la Suisse a reconnu que cette lutte passait tant par la prévention que par le traitement des malades. Pourtant la Suisse cherche à renforcer la propriété intellectuelle dans tous les pays en développement y compris ceux qui sont fortement touchés par l'épidémie (en allongeant la durée des brevets par exemple). La Suisse rend ainsi plus difficile l'accès aux médicaments génériques. Or l'expérience récente a démontré que la concurrence des génériques est le moyen le plus efficace pour obtenir de manière durable des médicaments anti-sida aux prix les plus bas, ce qui permet de traiter le plus grand nombre de personnes dans les pays pauvres. En poussant pour des accords bilatéraux contenant des dispositions ADPIC-plus, la Suisse vide aussi de son sens la Déclaration de Doha sur l'Accord ADPIC et la santé publique qu'elle a signée en novembre 2001 qui réaffirme le droit des Etats de protéger la santé publique et promouvoir l'accès aux médicaments pour tous.

### **5) Corporate Governance, Corporate Responsibility:**

#### **La responsabilité des entreprises**

La stratégie prévoit uniquement de soutenir les "principes directeurs de l'OCDE" qui ne sont pas contraignants.

*Critique de la DB* : Pour obtenir effectivement un "ensemble cohérent de règles au niveau international" (p. 5 du rapport), le Conseil fédéral devrait se prononcer clairement en faveur des normes de l'ONU pour les entreprises multinationales. Des règles contraignantes sont particulièrement importantes pour réaliser le but précité de combattre la pauvreté.

### **6) Changements nécessaires d'un point de vue de politique du développement :**

- La Suisse soutient une réglementation multilatérale et contribue à la limitation du pouvoir des grandes puissances commerciales.
- La Suisse n'exige pas de règles OMC-plus dans les négociations bilatérales.
- La Suisse soutient la réglementation de l'économie, en particulier celle qui encourage le développement des pays pauvres et qui ne limite pas leur marge de manoeuvre.
- La Suisse soutient des règles de commerce et d'investissement subordonnées aux conventions internationales sur l'environnement et sur les droits humains.

Marianne Hochuli, François Meienberg, Julien Reinhard  
Zürich et Lausanne, Erklärung von Bern / Déclaration de Berne  
18 février 2005